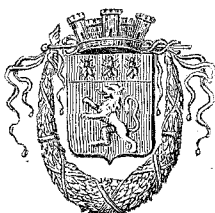


rapport de la commission du sceau, décréta que toutes les bonnes villes de l'empire (1) ajouteraient à leur écusson *un chef cousu du même, chargé de trois abeilles d'or, en face.*



Il est à remarquer que dans ces nouvelles armoiries, rien ne rappelait le fait important de la réunion de notre ville à la France (2).

Par une autorisation du 26 septembre 1814, le roi Louis XVIII rendit à Lyon, comme aux autres villes, le droit de reprendre les anciennes armoiries au chef de France. Cette restauration des armes anciennes ne parut pas suffisante, et le 11 février 1818, le conseil municipal de Lyon, après une longue délibération, émit le vœu de recevoir du roi des lettres patentes revêtues des anciennes armoiries, et, assurant à notre ville le droit d'y ajouter *une épée dans la patte dextre du lion*, en mémoire du siège soutenu par les Lyonnais en 1793.

(1) Les bonnes villes de l'empire étaient au nombre de quarante-neuf. C'étaient d'abord les trois capitales : Paris, Rome, Amsterdam, puis Alexandrie, Aix-la-Chapelle, Amiens, Angers, Anvers, Besançon, Bordeaux, Bourges, Brême, Bruxelles, Caen, Clermont, Cologne, Dijon, Florence, Gand, Gênes, Genève, Grenoble, Hambourg, La Rochelle, Liège, Lille, Livourne, Lubeck, Lyon, Marseille, Mayence, Metz, Montpellier, Montauban, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Parme, Plaisance, Reims, Rennes, Rouen, Rotterdam, Strasbourg, Toulouse, Tours, Turin, Versailles.

(2) On avait aussi, volontairement, éludé la règle qui défend couleur sur ou contre couleur, et métal sur ou contre métal.